

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 4 février 2014 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : Monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;  
Guy Lapointe;  
Richard Sabourin;  
Robert Leclerc.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;  
Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

### **Moment de réflexion**

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Autorisation pour consulter les dossiers d'évaluation de la MRC d'Acton;**
- 10.2 Entente relative au service d'un préventionniste;**
- 10.3 Embauche d'un surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2014;**
- 10.4 Proclamation de la semaine des journées de la persévérance scolaire;**
- 10.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ de la Municipalité d'Upton;**
- 10.6 Nomination d'un élu pour siéger à la prochaine réunion de la MRC.**

### **2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2014**

**020-02-2014**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 14 janvier 2014.

### 3. FINANCES

021-02-2014

#### 3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer de janvier au montant de 141 810,10 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant le mois de janvier 2014 pour une somme de 65 092,28 \$.

### 4. ADMINISTRATION

#### 4.1 Avis de motion modifiant le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement 2010-203 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton.

#### 4.2 Adoption du règlement numéro 2013-243 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (2010, c. 27), la Municipalité d'Upton doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé qui remplace celui en vigueur en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du 3 décembre 2013;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée régulière du 14 janvier 2014;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

022-02-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement numéro 2013-243 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté tel que rédigé.

## **5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **5.1 Dépôt de la lettre de démission de monsieur Jacques Lapalme du service de sécurité incendie**

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose au Conseil municipal la lettre de démission de monsieur Jacques Lapalme, pompier à temps partiel, du service de sécurité incendie d'Upton. Cette démission est effective en date du 15 janvier 2014. Les membres du conseil en prennent acte et remercient monsieur Jacques Lapalme pour son implication au sein du service.

### **5.2 Dépôt de la lettre de démission de monsieur Nicolas Lapalme du service de sécurité incendie**

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose au Conseil municipal la lettre de démission de monsieur Nicolas Lapalme, pompier à temps partiel, du service de sécurité incendie d'Upton. Cette démission est effective en date du 15 janvier 2014. Les membres du conseil en prennent acte et remercient monsieur Nicolas Lapalme pour son implication au sein du service.

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de février 2014**

023-02-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de février 2014, un budget de 1 490,00 \$ plus taxes pour les travaux à exécuter.

### **6.2 Fauchage des fossés pour les années 2014 et 2015**

CONSIDÉRANT L'offre de «Les Entreprises Masyna inc.» de fournir les services de fauchage à la Municipalité d'Upton aux tarifs de 2012 soit 6 800,00 \$ plus taxes, majoré de 2% (136,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE les conditions prévues au devis d'appel d'offres 2012-2014 demeureront les mêmes notamment :

- À la fin juin, un fauchage avec un tracteur et une faucheuse rotative à disques;
- Au cours du mois d'août ou de septembre, un fauchage avec un tracteur et une faucheuse rotative à disques;
- À la fin du mois d'octobre ou en novembre si la saison automnale le permet, une coupe avec faucheuse rotative à disques sur deux largeurs de faux ainsi que pour les levées de fossés et une débroussailleuse avec bars télescopique.

024-02-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'accorder le contrat de fauchage à «Les Entreprises Masyna inc.» au tarif de 2012 majoré de 2%.

### **6.3 Engagement de monsieur Roger Garneau à titre de directeur du service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la réorganisation administrative du service des travaux publics et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un directeur du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le directeur planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités du service des travaux publics et à ce titre il est responsable de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et physiques du service;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire de ce poste doit être habile à travailler avec des outils informatiques notamment en ce qui a trait au Plan d'intervention en infrastructures qui doit être mis à jour régulièrement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics doit avoir une bonne connaissance des pratiques de gestion ainsi qu'un sens du leadership et de la mobilisation d'une équipe de travail;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Garneau, actuellement contremaître adjoint du service des travaux publics satisfait aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT LE projet d'entente avec monsieur Roger Garneau soumis plus de 48 heures avant la présente assemblée;

025-02-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE soit engagé monsieur Roger Garneau à titre de directeur du service des travaux publics, conformément à l'entente soumise;

QUE monsieur Yves Croteau, maire, ainsi que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soient autorisés à signer ladite entente.

### **6.4 Formation pour monsieur Roger Garneau**

CONSIDÉRANT QU'il serait bénéfique pour monsieur Roger Garneau, directeur du service des travaux publics, de participer à la formation offerte par l'entreprise « Info-Excavation »;

CONSIDÉRANT QUE cette formation permet d'approfondir ses connaissances sur la façon de faire une demande de localisation en ligne et sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est gratuite;

026-02-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que monsieur Roger Garneau, directeur du service des travaux publics, soit autorisé à suivre une formation de l'entreprise « Info-Excavation » et que les frais relatifs à cette journée de formation lui seront remboursés.

### **6.5 Engagement de monsieur André Lusignant à titre de journalier au service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un journalier au service des travaux publics afin de pourvoir le poste rendu vacant suite à la réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Lusignant est à l'emploi de la Municipalité d'Upton depuis plusieurs années à titre de journalier surnuméraire et à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lusignant satisfait aux exigences de ce poste;

**027-02-2014**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soit embauché à titre permanent monsieur André Lusignant à raison de 40 heures par semaine, et ce, selon les conditions salariales en vigueur.

#### **6.6 Achat d'un balai mécanique pour le service des travaux publics**

CONSIDÉRANT les coûts annuels de contrats octroyés pour le balayage des rues;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un balai mécanique permettrait à la Municipalité d'améliorer le service d'entretien des chemins et de destruction des mauvaises herbes;

**028-02-2014**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE soit mandaté monsieur Yves Croteau, maire, à procéder à l'achat d'un balai mécanique pour et au nom de la Municipalité, selon les opportunités qui se présenteront à l'encan;

QUE l'équipement acquis ne doit pas excéder le coût de 25 000,00 \$ incluant les taxes;

QUE le surplus accumulé affecté relatif à l'équipement de voirie soit utilisé pour pouvoir à l'achat du balai mécanique.

### **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **7.1 Remplacement des balances pour les bonbonnes de produits chimiques à l'usine de filtration**

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder à l'achat de nouvelles balances pour les bonbonnes de produits chimiques à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Solution Balance X-Cell au montant de 6 760,00 \$;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Polychem au montant de 3 590,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les balances sont identiques dans chacune des soumissions;

**029-02-2014**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soit retenue la soumission de l'entreprise Polychem, et ce, pour un montant de 3 590,00 \$.

## **8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

*Monsieur Robert Leclerc se retire de la table des délibérations.*

### **8.1 Formation pour les gestionnaires de camps de jour municipaux - Loisirs et Sport Montérégie**

CONSIDÉRANT que Loisirs et Sport Montérégie et le Théâtre de la Dame de Cœur organisent la Table régionale du loisir estival 2014 qui est une formation pour les gestionnaires de camps de jour municipaux;

CONSIDÉRANT que les présentations à l'horaire répondent à des problématiques de la Municipalité au niveau des loisirs;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que la coordonnatrice des loisirs assiste à cette journée, et ce, au coût de 75,00 \$ plus les taxes;

**030-02-2014**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE madame Émie Dupont-Courchaine soit autorisée à participer à la Table régionale du loisir estival 2014, le 13 février 2014, et ce, pour un montant de 75,00 \$ plus les taxes applicables et les frais inhérents à cette journée de formation;

QUE la Municipalité partage les frais de la formation de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, avec la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

*Monsieur Robert Leclerc reprend place à la table des délibérations.*

### **8.2 Demande de commandite du Club de Croquet Upton inc.**

CONSIDÉRANT LA demande de commandite reçue le 15 janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Croquet est très actif dans la communauté par le biais d'organisation d'activités de toutes sortes;

**031-02-2014**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers de commanditer le Club de Croquet Upton inc., et ce, pour un montant de 100,00 \$.

### **8.3 Appui financier à la Fondation Aline-Letendre**

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière de la Fondation Aline-Letendre;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite appuyer financièrement cet organisme qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie globale des résidents de l'Hôtel-Dieu, en améliorant les soins, les services et le milieu de vie de ceux-ci;

**032-02-2014**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers de faire un don à la fondation Aline-Letendre, et ce, au montant de 50,00 \$.

#### **8.4 Offres de services de madame RythÂ Kesselring**

CONSIDÉRANT L'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications, la MRC d'Acton, la Ville d'Acton Vale, les caisses populaires de la région et la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT LES offres de services de madame RythÂ Kesselring pour le projet des panneaux de signalisation des attraits touristiques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la première offre prévoit une rencontre de démarrage, la collecte des données et le montage du dossier, pour un montant de 775,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième offre est valide seulement après l'approbation du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la seconde offre contient une mise sur pied du budget, la collecte des données, la coordination du projet et l'implantation de celui-ci, pour un montant 2 875,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces offres ne modifient pas le budget déjà accordé;

**033-02-2014**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'accepter les offres de services pour la mise sur pied du projet de panneaux de signalisation des attraits touristiques de madame RythÂ Kesselring.

#### **8.5 Appui de la Municipalité pour la tenue de «Nos Journées de la culture 2014»**

CONSIDÉRANT LA Politique culturelle de la Municipalité régionale de comté d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton souhaite faire d'Upton la vitrine culturelle de la MRC;

CONSIDÉRANT LE succès des Journées de la culture 2013 qui ont eu lieu à Acton Vale;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement souhaite organiser « NOS journées de la culture régionale» à Upton, à la fin août, à même le site du Théâtre de la Dame de Cœur et celui du Parc Nicole Martin;

CONSIDÉRANT LA demande d'appui du Centre local de développement de la région d'Acton pour la tenue dudit événement;

**034-02-2014**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'appuyer le projet « Nos journées de la culture 2014 ».

#### **8.6 Plan de développement récréotouristique du site de la Dame de coeur**

CONSIDÉRANT LE Plan de développement récréotouristique du site de la Dame de coeur présenté le 28 janvier dernier aux membres des conseils d'administration des organismes CHAPEAU et Société culturelle du Lys inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce plan de développement provient d'une démarche de consultation et de concertation entre des membres desdits organismes, des représentants du CLD, et de la firme d'experts DAA Stratégies;

CONSIDÉRANT L'énoncé de vision, les enjeux et les avantages pour la région et pour la Municipalité d'Upton ainsi que le Plan d'action proposé à ce plan de développement;

CONSIDÉRANT QUE ce plan de développement vise notamment à se doter d'un pôle culturel régional;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de la Dame de coeur est le produit d'appel touristique majeur de la région, qu'il est unique au Québec et qu'il est le seul produit culturel existant sur le territoire de la MRC d'Acton permettant le développement du pôle culturel régional;

CONSIDÉRANT QUE le théâtre génère des retombées économiques directes (achats et main-d'œuvre locaux) et indirectes essentielles à la vitalité de la région;

CONSIDÉRANT QUE le site est d'une grande richesse culturelle, patrimoniale et naturelle;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance à sa satisfaction du document soumis;

**035-02-2014**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE ce conseil municipal est favorable au Plan de développement récréotouristique du site de la Dame de coeur;

QUE ce Conseil est d'avis que l'établissement du pôle culturel sur le site de la Dame de coeur est essentiel au développement socio-économique d'Upton et de la région de la MRC d'Acton;

QUE ce conseil est d'avis que la mise en œuvre et la réalisation du Plan d'action nécessitent que des ressources soient mises en place dès que possible;

QU'à cet effet, la Municipalité d'Upton demande l'appui du Centre local de développement de la région d'Acton afin de fournir les ressources humaines nécessaires en appui des partenaires.

## **9. URBANISME**

### **9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2014**

Le rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2014 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

### **9.2 Forage sous le rang Pénelle – autorisation pour passer une conduite de rejet d'une installation septique**

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles installations septiques doivent être installées au 1205, rang Pénelle et au 1418, rang de la Chute;

CONSIDÉRANT QUE le système Écoflo projeté nécessite d'installer une conduite qui traverse la route pour faire les rejets à la Rivière Noire qui est située de l'autre côté de la route;

CONSIDÉRANT que la conduite passerait sur le terrain de la Ferme Rosaire Bienvenu et celui de la Ferme Rensonnet;

CONSIDÉRANT QUE les deux propriétaires des terrains ci-haut mentionnés ont donné leur autorisation au projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit autoriser le passage de cette conduite sous ses infrastructures routières, soit le rang Pénelle;

CONSIDÉRANT LE plan préparé par monsieur Pierre-Alex Bonin, ingénieur de la firme Labo Montérégie, et déposé par le demandeur pour ce dossier;

**036-02-2014**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisé monsieur André Rensonnet à traverser une conduite de rejet pour ses nouvelles installations septiques, de type Écoflo, par forage directionnel vers le fossé situé de l'autre côté du rang Pénelle;

Qu'une servitude de passage soit consentie à cet effet;

QUE soit avisé le demandeur qu'il sera responsable des bris occasionnés à la structure de la route ou aux infrastructures souterraines qui pourraient avoir à cet endroit, le cas échéant;

QUE les frais de notaire et d'arpentage soient à la charge de monsieur André Rensonnet.

### **9.3 Mandat à la Municipalité régionale de comté pour la préparation d'un projet de règlement concernant les fermettes**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné un mandat, par sa résolution numéro 166-05-2013, à la MRC afin de rédiger un projet de règlement visant à permettre des bâtiments accessoires de superficie supérieure aux normes actuellement en vigueur dans le but de favoriser l'implantation de fermettes;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Dupont, du service régional d'inspection de la MRC d'Acton a soumis un portrait de la situation règlementaire et a proposé différents moyens de légiférer et encadrer les fermettes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé les propositions soumises par monsieur Dupont;

CONSIDÉRANT LA volonté du conseil afin de choisir l'option deux avec une superficie maximale n'excédant pas 500 mètres carrés pour les bâtiments accessoires;

037-02-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soit mandatée la Municipalité régionale de comté pour la rédaction d'un projet de règlement visant à permettre des bâtiments accessoires de superficie supérieure aux normes actuellement en vigueur dans le but de favoriser l'implantation de fermettes, et ce, en prenant compte de la volonté du conseil c'est-à-dire de choisir l'option deux avec une superficie maximale n'excédant pas 500 mètres carrés pour les bâtiments accessoires.

**9.4 Premier projet de règlement numéro 2014-245 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton relativement aux zones 101 et 403**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90 ;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone à dominance industrielle numéro 403 à même une partie du terrain formé du lot numéro 3 724 890, situé dans la zone à dominance résidentielle numéro 101 ;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Claude Larocque lors de la présente assemblée;

ATTENDU QUE les conseillers et conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

038-02-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit et est adopté tel que rédigé;

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 4 mars 2014 à 19 h 45 en la salle des réunions du Conseil municipal.

**9.5 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton**

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement de zonage numéro 2002-90.

**9.6 Mandat à la Municipalité régionale de comté d'Acton pour la préparation d'un projet de règlement concernant l'utilisation des conteneurs à récupération de vêtements**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'ajouter un article pour encadrer l'utilisation des conteneurs à récupération de vêtements;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Dupont, du service régional d'inspection de la MRC d'Acton a soumis un portrait de la situation réglementaire et a proposé de légiférer sur les conteneurs à récupération de vêtements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé la proposition soumise par monsieur Dupont;

039-02-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soit mandatée la Municipalité régionale de comté pour la rédaction d'un projet de règlement visant à limiter la venue des conteneurs à récupération de vêtements des organismes de l'extérieur, et ce, telle que la recommandation fournie par monsieur Serge Dupont.

**10.DIVERS**

**10.1 Autorisation pour consulter les dossiers d'évaluation de la MRC d'Acton**

040-02-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soient autorisées mesdames Cynthia Bossé, directrice générale, et Sylvia Ouellette, directrice adjointe, à consulter les dossiers d'évaluation détenus au bureau du service d'évaluation de la Municipalité régionale de comté d'Acton.

**10.2 Entente relative au service d'un préventionniste**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 091-04-2013 l'entente relative au service d'un préventionniste prenait fin le 30 janvier 2014;

CONSIDÉRANT LE projet d'entente relative au service d'un préventionniste entre la Ville d'Acton Vale et la Municipalité d'Upton soumise par la Ville d'Acton Vale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton doit être conforme à son schéma de risque;

CONSIDÉRANT QUE le tarif horaire du préventionniste serait de 38,00 \$ pour 5 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE pour être conforme au schéma de risque, la Municipalité d'Upton, doit mandater un préventionniste qui assure le respect des obligations suivantes:

- Élaborer et adopter un programme d'inspection des risques plus élevés;
- Faire des inspections 1 fois au 4 ans et lors de projet d'agrandissement ou de rénovation majeure;
- Effectuer une visite annuellement pour les risques très élevés localisés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;
- Élaborer environ 25 plans d'intervention par an.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de valider si certaines obligations prévues audit schéma de risque sont complétées et de revoir en conséquence le nombre d'heures devant être effectuées par le préventionniste;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que la Municipalité d'Upton obtienne les rapports périodiques dressés par le préventionniste afin qu'elle soit informée de la nature, de l'étendue et de la qualité du service rendu par la Ville d'Acton Vale sur son territoire et ainsi s'assurer du respect de ses obligations en vertu du schéma de risque;

**041-02-2014**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE ce conseil souhaite temporairement prolonger l'entente telle que dans son état actuel, et ce, jusqu'au 1er avril 2014;

QUE ce conseil est d'accord avec le tarif horaire de 38,00 \$;

Que la Municipalité désire rencontrer les dirigeants de la Ville d'Acton Vale aux fins de l'entente;

QUE la Municipalité souhaite davantage préciser les modalités de l'entente notamment concernant les obligations de chacune des parties.

***Madame Barbara Beugger se retire de la table des délibérations.***

### **10.3 Embauche d'un surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2014**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher un surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2014;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Émie Dupont-Courchaine, a rencontré deux candidats en entrevue pour le poste de surveillant de patinoire;

CONSIDÉRANT LA recommandation de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire;

**042-02-2014**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE soit engagé monsieur Nathan Dubrule pour pourvoir le poste de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2014;

Que le taux horaire soit de 13,00 \$.

***Madame Barbara Beugger reprend place à la table des délibérations.***

**10.4 Proclamation de la semaine des journées de la persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un instrument essentiel au développement d'une société qui permet non seulement aux individus de se doter de connaissances pour obtenir des emplois qualifiés et ainsi augmenter leurs revenus, mais également d'obtenir des bénéfices très importants en termes de santé (meilleure alimentation, prévention et lutte contre les maladies, épanouissement personnel, insertion sociale, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le taux de décrochage scolaire en Montérégie Est (taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes) demeure élevé;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de hausser le taux de diplomation ou de qualification à 80 % chez les moins de 20 ans d'ici 2020 est annoncé dans la Stratégie d'action «L'école, j'y tiens!»;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative est l'un des enjeux prioritaires du Plan quinquennal de développement durable 2013-2018 de la CRÉ de la Montérégie Est;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de la Montérégie Est a mis en place un Comité régional de concertation intersectoriel en réussite éducative composé d'une vingtaine de réseaux régionaux issus des secteurs de l'éducation (francophone et anglophone), de la jeunesse, des affaires, de l'employabilité, du municipal, de la santé et des services sociaux et de la petite enfance;

CONSIDÉRANT QUE ce comité s'est donné pour mission de réunir et d'arrimer les efforts concertés des acteurs de la région pour valoriser la culture de l'éducation et favoriser la réussite éducative au bénéfice du développement durable de la Montérégie Est;

CONSIDÉRANT QUE les impacts économiques de l'abandon scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QU'avoir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.), selon l'économiste Pierre Fortin, permet à un jeune de gagner 450 000 \$ de plus au cours de sa vie active, contribuant ainsi à financer les services publics par l'entremise des impôts et taxes;

CONSIDÉRANT QUE, selon une étude canadienne, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote; à ne pas s'impliquer dans leur milieu de vie et à avoir des problèmes de santé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC par le biais de politiques familiales, culturelles, de loisir, etc. offrent des milieux de vie permettant :

- aux jeunes de se développer et de réaliser leur plein potentiel les amenant ainsi persévérer et favoriser leur réussite éducative;
- aux familles de bénéficier de services et d'infrastructures visant à améliorer leur qualité de vie et ainsi être soutenues dans leur rôle de parents et de grands-parents;

CONSIDÉRANT QUE les *Journées montérésiennes de la persévérance scolaire* se veulent un temps fort dans l'année d'une part pour démythifier le décrochage scolaire, en parler avec les jeunes, les encourager à persévérer ou les féliciter dans leurs efforts; d'autre part pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les écoles primaires, secondaires, centres d'éducation des adultes, centres de formation professionnelle, cégeps, organismes communautaires jeunesse et à la famille, chambres de commerce, organismes d'employabilité, instances politiques et gouvernementales réaliseront des activités diverses lors des *Journées montérésiennes de la persévérance scolaire* et que les médias seront aussi sollicités pour en parler;

CONSIDÉRANT QUE les *Journées montérésiennes de la persévérance scolaire* figurent au plan d'action régional en réussite éducative du comité régional en réussite éducative de la CRÉ Montérégie Est;

043-02-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE soit déclarée la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant la semaine des *Journées montérésiennes de la persévérance scolaire* dans notre municipalité;

QUE la Municipalité appuie la CRÉ Montérégie Est, son comité régional de concertation en réussite éducative et l'ensemble de ses partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – dans leurs efforts, afin que le plus grand nombre de jeunes de Montérégie Est obtiennent un premier diplôme ou qualification et ainsi contribuer à l'atteinte de l'objectif de diplomation fixé par le gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité agit à titre de « Facteur » de persévérance scolaire, de promouvoir et de valoriser la persévérance scolaire à tout moment;

QUE soit, fais parvenir une copie de cette résolution à la CRÉ Montérégie Est ainsi qu'à l'École la croisée.

#### **10.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ de la Municipalité d'Upton**

CONSIDÉRANT LA demande de la Municipalité d'Upton afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour implanter une conduite de refoulement (eaux usées), sur les lots 1-959-969, 1-959-972, 1-958-119, 1-960-050 et ainsi pour desservir une partie du territoire de la Municipalité, dont le site du Camping Wigwam;

CONSIDÉRANT QUE les installations existantes de la Municipalité ne permettent pas de recevoir les eaux usées du camping ni de pourvoir aux besoins futurs dans un horizon de dix ans;

CONSIDÉRANT LE potentiel des sols des lots est de classe 3, avec contraintes de basse fertilité et de surabondance d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les lots 1-959-969 et 1-959-972 sont déjà utilisés pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé dans un secteur qui est composé majoritairement de terres en culture;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la demande n'aurait pas de conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités ni sur les possibilités d'utilisation agricoles des lots avoisinants puisqu'il s'agit d'une conduite souterraine installée par forage directionnel;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a pas d'effet ni n'apporte de contrainte aux établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne peut être réalisé ailleurs ni hors de la zone agricole puisqu'il vise le raccordement aux infrastructures d'utilités publiques existantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à préserver la ressource d'eau puisqu'il règlera une problématique de rejet non autorisé d'eaux usées versées du Camping Wigwam;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la demande permettrait de pourvoir aux besoins futurs des secteurs domiciliaires existants localisés en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT L'urgence environnementale d'agir;

**044-02-2014**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU UNANIMEMENT des conseillères et des conseillers :

QUE le conseil est favorable à la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour la Municipalité pour implanter une conduite de refoulement (eaux usées) pour desservir une partie du territoire de la Municipalité dont le site du Camping Wigwam;

QUE ce conseil mandate madame Cynthia Bossé, directrice générale, à produire tous les documents requis, à signer pour et au nom de la Municipalité toute demande et toute entente à intervenir ou qui sera requise.

#### **10.6 Nomination d'un élu pour siéger à la prochaine réunion de la MRC**

**045-02-2014**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers de nommer monsieur Robert Leclerc, représentant de la Municipalité, afin de siéger à la séance du conseil de la Municipalité régionale de comté le 12 février 2014.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

## 12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de janvier 2014.

046-02-2014

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de janvier 2014.

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

047-02-2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que la présente assemblée soit levée à 20h45.

---

Yves Croteau  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.